

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Admission en non-valeur

Les créances dont le caractère irrécouvrable a été constaté peuvent faire l'objet d'admission en non-valeur sur proposition annuelle du comptable.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune, l'admission en non-valeur n'éteignant pas la dette.

Pour rappel, les admissions en non-valeur présentées par le comptable et votées par l'assemblée délibérante en 2020 s'élevaient à 113 321,88€ uniquement sur le budget principal.

Madame la trésorière de Quimper Communauté sollicite l'admission en non-valeur de créances en 2021 correspondant à des titres de recettes émis par la ville de Quimper entre 2011 et 2021 dont le produit n'a pu être recouvré.

Le montant global s'élève à 68 498,42€ uniquement sur le budget principal et se répartit de la manière suivante :

	Créances éteintes (surendettement et Procédures collectives)	Poursuites sans effet
- Restauration scolaire, garderies et centres de loisirs, crèches	14 300,70 €	15 202,84 €
- Prêts étudiants	- €	1 372,00 €

- Redevances d'occupation des Halles Saint François	10 997,09 €	- €
- Occupation du domaine public (terrasses, étals, grand marché, droits de place)	3 793,51€	882,73 €
Remboursement sur sinistre et péril	11 886,53 €	918,55 €
- Autorisations de droits de voirie et droits de stationnement	242,21 €	314,43 €
- Interventions service propreté		232,24 €
-Taxe Locale Publicité Enseignes	6 514,51 €	
-Autres créances (loyers, recettes musée, remboursement indemnités journalières, recettes école de musique)	- €	1 841,08 €
Total	47 734,55 €	20 763,87 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus énumérées.